RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Direction du cabinet,
relations institutionnelles et transfrontalières

ARRETE ARS n° 2025 / 1630 du 11 juillet 2025

Relatif à la composition de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Haut-Rhin sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Haut-Rhin

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2025-1629 du 11 juillet 2025 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du Haut-Rhin sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Haut-Rhin ;

VU l'arrêté n° 2024 / 3897 du 17 octobre 2024 relatif à la composition de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Haut-Rhin ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1er :

La commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Haut-Rhin est composée comme suit :

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel SCHERRER FHF / Hôpitaux Civils de Colmar	**Corinne KRENCKER** FHF / Groupe Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace GHRMSA
Daniel FISCHER FHP / Korian SOLISANA	**Poste vacant**
Gérard STARK FHF	**Christine REISSER** URIOPSS Grand Est
Tom CARDOSO FEHAP/ Centre de Réadaptation de Mulhouse	**Guy ZOLGER** FEHAP / Président ASAD Centre Alsace
Valérie MEYER LE CAP	**Hélène HITTER** LA CROIX ROUGE
Monique LUTTENBACHER URPS Médecins Libéraux Grand Est	**Lionel BARRAND** URPS Biologistes
Thierry RESSEL URPS Médecins Libéraux Grand Est	**Poste vacant**
François-Xavier SCHELCHER URPS Médecins Libéraux Grand Est	**Poste vacant**
Sylvie HOSNELD URPS Pharmaciens	**Monique CHARNOTET** URPS Infirmiers
Marie SORROLDONI URPS Infirmiers	**Laura VAN ROYEN** URPS Sages-femmes
Alice TRON DE BOUCHONY CPT	**Mylène MARTEL** CPT
Florian DE AZEVEDO FHP/ Clinique Solisana	**En attente de désignation**

❖ Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers

Titulaires	Suppléants
Fernand THUET UDAF DU HAUT RHIN	**Marie-Jeanne TAUREAU** UDAF DU HAUT RHIN
Antoine FABIAN ALSACE-CARDIO	**Daniel EMMENDOERFFER** ALSACE-CARDIO
François MULLER UNAFAM 68	**Poste vacant**
Martine DEMOUGES CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE ET DU GRAND EST	**Poste vacant**

❖ Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
Pierre SALZE Mulhouse Alsace Agglomération	**Pascale SCHMIDIGER** Saint-Louis Agglomération
Poste vacant	**Poste vacant**
Poste vacant	**Poste vacant**

❖ Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Mireille LAMOOT MSA	**Eric FURLAN** CARSAT Alsace-Moselle
Poste vacant	**Poste vacant**

Article 2 :
Le Président de la Commission Spécialisée Santé Mentale du Conseil territorial de santé du Haut-Rhin est Dr Thierry RESSEL.

Article 3 :
Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.
La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

L'arrêté n° 2024 / 3897 du 17 octobre 2024 relatif à la composition de la commission spécialisée en santé mentale du Conseil Territorial de Santé du Haut-Rhin sur le Territoire de Démocratie Sanitaire est abrogé.

Article 5 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 11/07/2025